



Face à la détresse psychique des jeunes : il faut des mesures ambitieuses !

Les jeunes doivent faire face à de nombreuses difficultés au quotidien. En effet, la précarité qu'ils et elles subissent, les conditions d'étude qui se dégradent, le stress lié à la poursuite d'étude, les discriminations qu'ils et elles peuvent subir et plus globalement l'angoisse face à un avenir incertain impactent profondément l'état de santé des jeunes. La pandémie est venue nous dévoiler la situation de grande fragilité psychique dans laquelle nous nous trouvons, celle-ci a accentué des maux déjà existants. **Il est temps que les pouvoirs publics prennent la mesure de l'urgence sanitaire dans laquelle les jeunes se trouvent.**

Le dispositif « mon psy », une réponse en deçà des besoins de prise en charge des jeunes

Le 5 avril 2022, le dispositif « mon psy » est entré en vigueur par la volonté du Gouvernement. Celui-ci vient permettre un meilleur accès aux soins psychiques face à une demande toujours plus importante.

Le dispositif prévoit une prise en charge dès l'âge **de 3 ans** et permet **8 séances psychologiques par an** avec l'un des professionnel·le·s inscrit·e·s. Dans ce cadre précis, un remboursement à hauteur de **40 euros pour la première séance** puis **30 euros les suivantes** à la fois par l'assurance maladie et les organismes de complémentaire santé. Par ailleurs, il n'est possible de renouveler la prise en charge qu'une seule fois avec le même nombre de séances sur une année. De plus, le préalable à toute prise en charge est une prescription médicale de la part du médecin traitant. Nos organisations réclament depuis plusieurs années un meilleur accès aux soins psychiques pour les jeunes. Cela est devenu une réalité depuis la crise de la Covid-19 face aux besoins psychiques toujours plus importants.

Les jeunes réclament un accès libre, pérenne et de qualité aux soins psychiques

Une prise en charge permettant un remboursement de séances psychologiques constitue une avancée historique et majeure dans notre pays. Malheureusement, celle-ci ne répond pas aux besoins des jeunes et se trouve à côté des réalités vécues par les personnes en détresse psychique.

REVES Jeunes porte un dispositif à destination des jeunes depuis février 2021 « Ma permanence santé » qui permet à des étudiant·e·s d'obtenir un suivi psychologique auprès de psychologues s'engageant bénévolement. Ces suivis ont appris que pour une prise en charge du plus haut niveau et de bonne qualité, les jeunes doivent pouvoir y avoir accès sans contraintes : **administrative, financière ou encore de temps**. Fortes de nos expertises, nos organisations contestent la logique de conditionnalité du dispositif avec : **la prescription médicale préalable, une gratuité limitée dans le temps, une prise en charge uniquement des troubles légers à modéré.**

Une politique publique de soins psychiques devant se faire avec les psychologues et non contre eux et elles

Une amélioration de la prise en charge psychique des jeunes demande à construire une offre de soins en concertation avec les psychologues en respectant la responsabilité et l'autonomie dans leur travail et les différentes approches psychiques existantes. **L'uniformisation et l'homogénéisation de la profession répond à une vision court-termiste et gestionnaire du Gouvernement.** De plus, pour faire face à l'urgence, il est nécessaire que des moyens conséquents soient déployés afin d'arrêter **une prise en charge a minima et curative** mais bien permettre **une logique de prévention** par un accès de qualité à des soins psychiques sur l'ensemble du territoire.

Une date de mobilisation est appelée le jeudi 10 juin par le collectif #manifestepsy partout en France, notamment à Paris à 14h devant l'Assemblée Nationale. Nos organisations appellent les jeunes à se mobiliser aux côtés des psychologues pour une meilleure prise en charge et réclament :

- **La mise en place d'un plan national de prévention aux troubles psychiques dans l'Education nationale et l'Enseignement supérieur pour permettre la levée du tabou psychique**
- **Un plan national d'embauches de psychologues (recrutement au sein des établissements du secondaire et supérieur et titularisation de l'ensemble des psychologues contractuel.le.s au sein de la fonction publique d'Etat et hospitalière)**
- **L'ouverture de nouveaux établissements de prise en charge sur l'ensemble du territoire (CMP, BAPU, CMPP)**
- **Une réforme en profondeur du dispositif « mon psy » (tarification de remboursement des psychologues, conditions et durée de prise en charge des patient.e.s, etc.)**

Contacts :

Abdoulaye Diarra

Président de REVES Jeunes

07-82-21-38-90 / presidence@reves-jeunes.fr

Elisabeth ABANDA AYISSI

Attachée de presse de l'UNEF

06.03.55.45.28 / presse@unef.fr